

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 29 juin 2023

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 058-265801944-20230629-DEL29062023_8-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 4

Présents (8) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal
François DIOT, Conseiller Municipal
Jacqueline PASIN, Administratrice
Nathalie GEMZA, Administratrice
Roger CLAY, Administrateur
Serge JENTZER, Administrateur

Excusés (5) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER
Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale - procuration à Hervé BARSSE
Gérard FERRAND, Administrateur - procuration à Jacqueline PASIN
Jean-Jacques MARAND, Administrateur

DEL29062023- 08

**PROTOCOLE VILLE DE NEVERS/CCAS
ACTION SOLIDAIRE / IDENTIFICATION STERILISATION DES ANIMAUX (ISA)**

Exposé,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2021-042 du 13/04/2021, portant sur la convention entre la Ville de Nevers et le refuge de Thiernay pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats non identifiés au registre national ICAD (Identification des Carnivores Domestiques), vivant sur le territoire de Nevers et répondant aux critères liant le refuge au(x) vétérinaire(s) de son choix ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° DEL24032022- 02 du 24/03/2022 relatif au premier protocole Ville de Nevers/CCAS action solidaire / identification stérilisation des animaux (ISA) ;

Considérant l'article 2012-10 du code rural et de la pêche maritime qui stipule qu'un propriétaire d'un chat de plus de 7 mois, d'un chien de plus de 4 mois, qui n'est pas identifié, risque jusqu'à 750 euros d'amende (auparavant cette obligation d'identification ne concernait que les animaux donnés ou vendus) ;

Considérant que l'évaluation du protocole Ville de Nevers/CCAS relative à l'"Action Solidaire ISA", signée en 2022 s'avère positive puisqu'au cours de l'année 2022, 24 propriétaires de chats et de chiens ont bénéficié de l'action ;

Considérant le maintien possible des engagements de la Ville de Nevers et du CCAS pour poursuivre le dispositif "Action Solidaire ISA" ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé

- D'approuver les termes du protocole soumis à votre examen qui prévoit les engagements du CCAS et de la Ville de Nevers pour poursuivre la prise en charge gratuite de l'identification et de la stérilisation d'animaux appartenant aux personnes en situation de précarité sur une période de 2 ans à compter de la date de signature, renouvelable tacitement une fois sans pouvoir excéder le 31/12/2026 ;
- D'autoriser la Vice-Présidente à signer le protocole et tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**

